

Subventions du secteur de la Communication

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour des actions relevant du secteur de la communication :

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Depuis leur création, la Ville de Besançon apporte chaque année son soutien aux radios locales associatives. Trois radios locales ont déjà reçu une subvention de fonctionnement pour l'année 2003 (Radio Bip, RCF et Radio Campus).

. Les propositions qui suivent concernent Radio Sud et Radio Décibels :

	Fréquence	Rappel subvention 2002	Proposition 2003
Radio Sud	96,9	4 000 €	4 000 €
Radio Décibels	87,6	0 €	2 000 €
Total			6 000 €

La dépense globale s'élève à 6 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

En cas d'accord, la dépense sera à imputer sur la ligne 92.023.6574.00300 du service Communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions demandées.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.